



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

[Faire affaire avec
les ministères
et organismes](#)

[Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics](#)

[Partenariats
public-privé](#)

[Normes ISO](#)

Fournisseur de biens

Vous êtes fournisseur de biens (vente de produits)...

Voici les règles de conclusion de contrats pour le secteur de l'approvisionnement :

Pour les contrats d'acquisitions de biens dont le coût est estimé à moins de 25 000 \$ et qui ne font pas partie de regroupements ou de la liste des produits délégués, il y a invitation à soumissionner auprès de fournisseurs québécois choisis par les responsables des ministères et des organismes. Si vous désirez avoir accès à ces contrats, il est souhaitable de faire connaître vos produits aux divers responsables des ressources matérielles des ministères et des organismes ([liste](#)).

Pour les fournisseurs en communication ou en informatique, la même démarche peut être entreprise auprès des [membres du forum des directeurs en communication](#) ou auprès des [membres du Conseil des responsables de l'informatique du secteur public \(CRISP\)](#).

Pour des contrats de plus de 25 000 \$, les [ministères et les organismes assujettis](#) (19 Ko) doivent s'adresser à la [Direction générale des acquisitions](#) qui procède aux appels d'offres. Ces avis d'appels d'offres seront publiés dans le système électronique d'appel d'offres [SEAO](#) et les fournisseurs, intéressés par ces avis, peuvent soumissionner.

Les autres organismes procèdent eux-mêmes à l'octroi de leurs contrats.

- [Définitions](#)
- [Réglementation concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement](#)
- [Procédure générale d'appel d'offres dans le domaine de l'approvisionnement](#)
- [Rôle de la Direction générale des acquisitions](#)
- [Exigences gouvernementales- normes ISO 9000](#)
- [Liste des biens touchés par un regroupement d'achat de produits](#)
- [Liste des biens et des ministères touchés par la délégation d'achat](#)
- [Pour nous joindre](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Définitions

Contrat d'approvisionnement

Un contrat d'achat ou de location d'un bien meuble, lequel peut inclure les frais d'installation, de fonctionnement et d'entretien du bien.

Établissement

Un lieu où le fournisseur exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Fournisseur

Une personne morale ou physique ou une société, à l'exception d'un organisme public au sens de l'article 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, (L.R.Q., c. A-2.1), d'un ministère ou d'un organisme d'un autre gouvernement, d'un conseil de bandes, d'un fonds au bénéfice des personnes incarcérées constitué en vertu de l'article 22.01 de la *Loi sur les services correctionnels* (L.R.Q., c.S-4.01) ou d'une personne morale sans but lucratif autre qu'un centre de travail adapté.

▲ [Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Réglementation concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement

Note : Cette réglementation ne s'applique pas aux réseaux de la santé et de l'éducation, ni aux municipalités et aux sociétés d'État à vocation commerciale ou industrielle.

Pour conclure un contrat d'approvisionnement, les ministères et les organismes publics doivent se conformer au *Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics* adopté le 16 août 2000 (décret 961-2000) et mis en vigueur le 1^{er} octobre 2000.

Cette réglementation vise trois objectifs :

- l'accessibilité à tous les fournisseurs intéressés ;
- la transparence par une réglementation claire, précise et connue de tous et de toutes ;
- l'équité par des critères objectifs de traitement des soumissions.

▲ [Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Procédure générale d'appel d'offres dans le domaine de l'approvisionnement

Le tableau suivant présente un résumé de la procédure générale d'appel d'offres prévues à la réglementation

Valeur estimée du contrat	Procédures
de 0 \$ à 24 999 \$	Invitation à soumissionner ¹ Après de fournisseurs québécois choisis par le ministère ou l'organisme public responsable du projet
25 000 \$ et plus	<u>Appel d'offres public</u> ² Après des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables. (en vertu des accords de libéralisation des <u>marchés publics</u>)

¹ Si vous désirez avoir accès à ces contrats, il est souhaitable de vous faire connaître auprès des ministères et des organismes publics susceptibles d'utiliser vos produits. [La liste des responsables des ressources matérielles](#) est disponible auprès du [Service du fichier](#) au (418) 643-8463 ou à l'adresse Internet suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/restmat1.htm>.

² Les ministères ou les organismes publics dont le budget est voté par l'Assemblée nationale doivent demander à la Direction générale des acquisitions de procéder aux appels d'offres pour les contrats dont la valeur estimée est de 25 000 \$ et plus.

Celle-ci doit aussi procéder à l'appel d'offres et à la conclusion du contrat lorsque la demande de biens concerne un regroupement d'achat. Pour des informations supplémentaires, vous pouvez contacter le secteur responsable :

Service à la clientèle
Direction générale des acquisitions
Secrétariat du Conseil du trésor
875, Grande Allée Est, section 3-D
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-5438
Télécopieur : (418) 643-9192
Ligne d'affaires 1 888 588-5438
Courriel : ser.clientele@sct.gouv.qc.ca

Les organismes dont le budget n'est pas voté par l'Assemblée nationale procèdent eux-mêmes à la conclusion de leurs contrats.

Si vous désirez avoir accès à ces contrats, veuillez consulter les quotidiens du Québec ou le système électronique d'appel d'offres SEAO.

Tél. : 1 866 669-SEAO (7326)

Télécopieur : (514) 257-8544

Site Internet : www.seao.ca

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

[Acheteurs](#)

[Fournisseurs](#)

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Les normes ISO

[À propos d'ISO](#)

[La transition ISO 9000
vers ISO 9001 : 2000](#)

[Les exigences](#)

[Déjà paru dans l'Info-marchés publics](#)

[Des liens utiles](#)

[Questions et réponses](#)



ISO 9000

[Des normes de systèmes de management
de qualité](#)

[Le gouvernement du Québec et les
normes ISO 9000, une plus-value
contractuelle](#)

Attention : document PDF  (5 673 Ko)

[Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Liste des biens touchés par un regroupement d'achat de produits

Voici quelques exemples de regroupements d'achats :

Blousons de printemps et d'automne
Boîtes de carton à usages multiples
Carburant automobile en vrac
Cartouches d'imprimante et de télécopieur
Chandail (pull-over) à encolure en V
Chaussures pour employés en uniforme
Chemises d'uniformes
Eau de source et accessoires
Films et papiers photographiques
Gants d'examen jetables (non chirurgicaux)
Gants d'hiver en cuir
Gaz de laboratoire et industriel
Habits de pluie
Huile à chauffage (Mazout)
Imprimantes et imprimantes-photocopieuses numériques réseau
Location et lavage de vêtements et de serviettes
Logiciels
Logiciels de sécurité publique 911
Lubrifiants et graisses (produits vierges et régénérés)
Micro-ordinateurs de table et portables
Pantalons d'uniformes
Papier pour photocopieurs et imprimantes laser
Photocopieurs numériques et analogiques
Pneus et chambres à air
Produits de papier-usage divers
Produits d'éclairage
Produits de papier pour le service sanitaire
Produits et accessoires d'entretien
Téléavertisseurs et radiomessagerie
Télécopieurs et accessoires
Vestes pare-balles

Pour plus d'information, consultez :

Service à la clientèle

Direction générale des acquisitions
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H, section 3-D
875, Grande Allée Est
Québec, (Québec) G1R 5R8

Téléphone :


pour la région de Québec (418) 643-5438
pour l'extérieur 1 888 588-5438

Télécopieur : (418) 643-9192

Courriel : ser.clientele@sct.gouv.qc.ca

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Liste des biens et des ministères concernés par la délégation d'achat :

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Les contrats relatifs aux biens suivants :

- animaux de race ;
- vivres pour des régions autres que celles de la Capitale-nationale et de Montréal ;
- gravier concassé ;
- pierre concassée ;
- poissons et mollusques vivants ;
- foin, paille, moulées, suppléments alimentaires et litière pour animaux de ferme.

Conseil exécutif

Les contrats relatifs à des biens mobiliers historiques.

Environnement

Les contrats relatifs aux biens suivants :

- gazon roulé ;
- terre végétale ;
- gravier concassé ;
- pierre concassée ;
- sable ;
- matériel tout-venant granulaire ;
- animaux de race ;
- poissons vivants ;
- œufs de poissons ;
- vivres pour des régions autres que celles de la Capitale-nationale et de Montréal ;
- fruits ;
- légumes ;
- granulats bruts.

Développement économique et régional

Les contrats d'achat de matériel d'impression existant tel que les brochures, les cartes touristiques, les diapositives, etc. disponible chez un fournisseur unique.

Relations internationales

Les contrats relatifs à des biens mobiliers historiques.

Ressources naturelles

Les contrats relatifs aux biens suivants :

- vivres pour des régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal ;
- fruits ;
- légumes ;
- granulats bruts ;
- gazon roulé ;
- piquets ;
- poteaux de clôture ;
- terre végétale ;

- gravier concassé ;
- pierre concassée ;
- cônes et semences d'arbres feuillus pour fins de reboisement.

Sécurité publique

Les contrats relatifs aux biens suivants :

- vivres pour des régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal ;
- fruits ;
- légumes.

Société de la faune et des parcs

Les contrats relatifs aux biens suivants :

- vivres pour des régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal ;
- fruits ;
- légumes ;
- animaux de race ;
- poissons vivants ;
- œufs de poissons ;
- terre végétale ;
- gazon roulé ;
- granulats bruts ;
- matériel tout-venant granulaire ;
- gravier concassé ;
- pierre concassée ;
- sable.

Transports :

Les contrats relatifs aux biens suivants :

- granulats bruts ;
- gazon roulé ;
- piquets ;
- poteaux de clôture ;
- terre végétale ;
- gravier concassé ;
- pierre concassée ;
- tuyaux de béton armé ;
- béton prémélangé ;
- produits fabriqués de béton ;
- vivres pour des régions autres que celles de la Capitale-Nationale et de Montréal ;
- fruits ;
- légumes ;
- enrobé bitumineux et ses composantes ;
- machinerie lourde, incluant les camions lourds ;
- produits et équipements connexes pour la machinerie lourde ;
- produits et équipements de déneigement ;
- produits de déglçage ;
- pièces d'atelier mécanique pour machinerie lourde et véhicules légers ;
- produits et équipements d'éclairage routier ;
- produits et équipements de signalisation routière ;
- produits et accessoires liés aux ouvrages d'art et aux quais ;
- bitumes pour la construction routière ;
- tuyaux de drainage et accessoires ;
- glissières de sécurité, équipements de protection routière et accessoires ;
- équipements de laboratoire spécialisés dans le domaine des chaussées.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

[Faire affaire avec
les ministères
et organismes](#)

[Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics](#)

[Partenariats
public-privé](#)

[Normes ISO](#)

Pour nous joindre

Pour obtenir plus de renseignements sur les façons de faire affaire avec le gouvernement du Québec, il suffit de communiquer avec :

Service du fichier

Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-8463
Sans frais : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613
Courriel : fichier.fournisseurs@sct.gouv.qc.ca

Pour des renseignements sur les autres services du Secrétariat du Conseil du trésor :

Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 1-C-1
Québec (Québec)
G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-1529
Télécopieur : (418) 643-9226
Adresse de courrier électronique : communication@sct.gouv.qc.ca

[▲ Haut de la page](#)



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

[Faire affaire avec
les ministères
et organismes](#)


[Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics](#)

[Partenariats
public-privé](#)

[Normes ISO](#)

Responsables des ressources matérielles

(dernière mise à jour : octobre 2003)

La liste des responsables des ressources matérielles est disponible en format Acrobat  de la compagnie Adobe. Le logiciel [Acrobat Reader](#) d'Adobe est nécessaire pour la lecture du document PDF.

De plus, une version « Microsoft Word 97 » est aussi disponible pour vous permettre de produire des lettres personnalisées ou des étiquettes d'envoi.

[Liste des responsables en ressources matérielles](#)  [275 Ko]

[Ministères \(annuaire\)](#) (versionWord)

[Organismes publics \(annuaire\)](#) (versionWord)

[▲ Haut de la page](#)

comment faire affaire avec le gouvernement du QUÉBEC ?

LISTE DES RESPONSABLES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Rédaction

Service du fichier

Révision

Direction des communications

Conception de la page couverture

Bleu Outremer

Édition

Direction des communications

Impression

Direction de la reprographie gouvernementale

Ministères et secrétariat

Madame Hélène Beaulieu
Directrice adjointe des ressources financières
et des ressources matérielles
**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation**
200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 380-2100, poste 3698
Télécopieur : (418) 380-2173
helene.beaulieu2@agr.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Laflamme
Directeur des ressources matérielles
Ministère de l'Éducation
Édifce Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 643-6822
Télécopieur : (418) 643-8728
jacques.laflamme@meq.gouv.qc.ca

Monsieur André Drolet
Directeur des ressources matérielles
**Ministère de l'Emploi, de la Solidarité
sociale et de la Famille**
425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : (418) 643-8475
Télécopieur : (418) 643-5188
andre.drolet@mesf.gouv.qc.ca

Monsieur Michel-André St-Amant
Chef du Service de la gestion des ressources
matérielles
Ministère de l'Environnement
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage
Boîte 98
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél. : (418) 521-3939, poste 4408
Télécopieur : (418) 646-1305
michel-andre.st-amant@menv.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Lorentz
Directeur des ressources financières
**Ministère de la Culture et
des Communications**
225, Grande Allée Est
1^{er} étage, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : (418) 380-2301, poste 7151
Télécopieur : (418) 380-2302
pierre.lorentz@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Kévin Walsh
Directeur des ressources humaines,
budgétaires et matérielles
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 8^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1
Tél. : (418) 528-2235, poste 20031
Télécopieur : (418) 646-3899
kwalsh@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gustave Mailloux
Directeur des ressources matérielles par
interim
**Ministère de la Santé et
des Services sociaux**
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Tél. : (418) 266-8760
Télécopieur : (418) 266-8771
gustave.mailloux@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Yvan Provencher
Chef de division
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Wilfrid-Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Tél. : (418) 646-1452
Télécopieur : (418) 644-4593
yvan.provencher@mss.gouv.qc.ca

Monsieur Philippe Parent
Ressources financières et services auxiliaires
**Ministère des Affaires municipales, du Sport
et du Loisir**
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2015, poste 3351
Télécopieur : (418) 644-2487
philippe.parent@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Nicole Paradis
Technicienne en administration
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, bureau C.01
Québec (Québec) G1R 5L3
Tél. : (418) 691-2234
Télécopieur : (418) 691-2278
n.paradis@finances.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Bordeleau
Directeur des ressources matérielles
**Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration**
360, rue McGill, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Tél. : (514) 873-5284
Télécopieur : (514) 873-7794
jacques.bordeleau@mrci.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Lefebvre
Direction des ressources matérielles
Ministère des Relations internationales
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Tél. : (418) 649-2337
Télécopieur : (418) 649-2430
jean.lefebvre@mri.gouv.qc.ca

Madame Marie-France Bélanger
Directrice des ressources matérielles
**Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs**
5700, 4^e Avenue Ouest, D-312
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6280, poste 3429
Télécopieur : (418) 643-5928
marie-france.belanger@mrmfp.gouv.qc.ca

Monsieur Francis H. Porter
Chef du Service de la gestion
des ressources matérielles
Direction des contrats
et des ressources matérielles
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Tél. : (418) 643-5055
Télécopieur : (418) 644-0439
fhporter@mtq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemelin
Service des ressources matérielles
Ministère du Conseil exécutif
Édifice H
875, Grande Allée Est, bureau 2.1004
Québec (Québec) G1R 4Y8
Tél. : (418) 644-1318
Télécopieur : (418) 643-5612
johanne.lemelin@cex.gouv.qc.ca

Madame Marlaine Côté
Directrice des ressources financières
et matérielles
**Ministère du développement économique
et régional**
710, place D'Youville, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : (418) 691-5971
Télécopieur : (418) 528-0392
marlaine.cote@mder.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Veilleux
Directeur des ressources matérielles
Ministère du Revenu
3800, rue Marly, Secteur 2.4.5
Sainte-Foy (Québec) G1X 4A5
Tél. : (418) 652-6801
Télécopieur : (418) 643-1347
ghislaine.durocher@mrq.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Germain
Directeur des ressources financières
et matérielles
Ministère du Travail
200, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1
Tél. : (418) 643-8796
Télécopieur : (418) 528-6058
yves.germain@travail.gouv.qc.ca

Madame Raymonde Devost
Directrice des ressources
matérielles
Secrétariat
du Conseil du trésor
Place Québec
900, boul. René-Lévesque Est, bureau 325
Québec (Québec) G1R 6B8
Tél. : (418) 643-2212
Télécopieur : (418) 643-6006
raymonde.devost@sct.gouv.qc.ca

Organismes publics

Monsieur Jean-René Gauthier
Responsable des ressources matérielles
Bibliothèque nationale du Québec
2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
Tél. : (514) 873-1100, poste 459
Télécopieur : (514) 873-7510
jean-rené.gauthier@bnquebec.ca

Monsieur Yvon Lemay
Responsable des ressources matérielles
**Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Tél. : (418) 644-3992
Télécopieur : (418) 643-9474
yvon.lemay@bape.gouv.qc.ca

Madame Marilyn Gignac
Service des ressources matérielles
Bureau du coroner
Édifice Delta II
2875, boul. Wilfrid-Laurier, bur. 390
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1
Tél. : (418) 643-1845, poste 246
Télécopieur : (418) 643-6174
marilyn.gignac@msp.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Synnott
Chef de groupe approvisionnement
Centre de recherche industrielle du Québec
333, rue Franquet
Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7
Tél. : (418) 652-2259
Télécopieur : (418) 652-2228
guysynnott@criq.qc.ca

Monsieur Henri Côté
Technicien en administration
Comité de déontologie policière
2525, boul. Wilfrid-Laurier, bureau A-200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z6
Tél. : (418) 528-0951
Télécopieur : (418) 528-0987
henri.cote@msp.gouv.qc.ca

Madame Mona Lord
Technicienne en administration
Commissaire à la déontologie policière
1200, route de l'Église, RC 20
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Y9
Tél. : (418) 643-7897
Télécopieur : (418) 528-9473
mona.lord@msp.gouv.qc.ca

Monsieur Michel Hamelin
Ressources matérielles
**Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurance**
475, rue Saint-Amable, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5X3
Tél. : (418) 644-8810
Télécopieur : (418) 644-3839
michel.hamelin@carra.gouv.qc.ca

Monsieur Gilles Couture
Secrétaire général
**Commission consultative
de l'enseignement privé**
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 646-1249
Télécopieur : (418) 643-7752
commission.consultative@meq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Bouchard
Ressources matérielles
Commission d'accès à l'information
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102
alain.bouchard@cai.gouv.qc.ca

Madame Francine Allard
Secrétaire administrative
**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**
8, rue Cook, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Tél. : (418) 644-2927
Télécopieur : (418) 643-9019
francine.allard@ceec.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Jalbert
Responsable des services administratifs
Commission de la fonction publique
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5J8
Tél. : (418) 643-1425
Télécopieur : (418) 643-7264
pierre.jalbert@cfp.gouv.qc.ca

Monsieur François Lamarre
Chef du Service de l'approvisionnement
**Commission de la santé et de la sécurité
au travail**
524, rue Bourdages, bureau R-65
Québec (Québec) G1K 7E2
Tél. : (418) 266-4250, poste 5127
Télécopieur : (418) 266-4304
francois.lamarre@csst.qc.ca

Monsieur Robert Beaulieu
Responsable des ressources matérielles
**Commission de protection du territoire
agricole du Québec**
200-A, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 643-3314
Télécopieur : (418) 643-2261
robert.beaulieu@cpta.gouv.qc.ca

Maître Hélène Lavallée
Secrétaire et conseillère juridique
**Commission de reconnaissance
des associations d'artistes**
425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 750
Montréal (Québec) H3A 3G5
Tél. : (514) 873-6012
Télécopieur : (514) 873-6267
tribunal@craa.gouv.qc.ca

Madame Murielle Daigle
Commission de toponymie
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V8
Tél. : (418) 644-6598
Télécopieur : (418) 644-9466
murielle.daigle@toponymie.gouv.qc.ca

Monsieur Alvaro Torres
Responsable de la Division des ressources
matérielles et financières
**Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse**
360, rue Saint-Jacques Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Tél. : (514) 873-5146, poste 248
Télécopieur : (514) 864-1562
alvaro.torres@cddpdj.qc.ca

Monsieur Francis Lachance
Directeur des ressources matérielles
et des systèmes
Commission des lésions professionnelles
900, place D'Youville, bureau 700
Québec (Québec) G1R 3P7
Tél. : (418) 644-8609
Télécopieur : (418) 644-7592
francis.lachance@clp.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Nobert
Chef du Service des ressources matérielles
Commission des normes du travail
400, boul. Jean-Lesage, 6^e étage, hall Est
Québec (Québec) G1K 8W1
Tél. : (418) 525-1671
Télécopieur : (418) 528-2219
jean.nobert@cmt.gouv.qc.ca

Madame Isabelle Blais
Responsable des ressources humaines
et matérielles
Commission des services juridiques
2, complexe Desjardins
Tour de l'Est, bureau 1404
Montréal (Québec) H5B 1B3
Tél. : (514) 873-3562, poste 236
Télécopieur : (514) 873-6948
iblais@csj.qc.ca

Monsieur Richard Coutu
Responsable du Service des ressources ma-
térielles
Commission des transports du Québec
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Tél. : (514) 873-1204
Télécopieur : (514) 864-6112
richard.coutu@ctq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-François Doutrelepon
Chef du Service des ressources matérielles
**Commission des valeurs mobilières
du Québec**
Tour de la Bourse, 22^e étage
800, place Victoria, C.P. 246
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Tél. : (514) 940-2150
Télécopieur : (514) 873-3090
jean-francois.doutrelepon@cvmq.com

Monsieur Éric Gagné
Responsable des ressources matérielles
Commission municipale du Québec
Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier Chauveau, Tour, 5^e étage,
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2014, poste 239
Télécopieur : (418) 644-4676
eric.gagne.cmq@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Diane Trudel
Responsable de l'approvisionnement
**Commission québécoise des libérations
conditionnelles**
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 646-8340, poste 117
Télécopieur : (418) 643-7217
diane.trudel@mmp.gouv.qc.ca

Madame Claudine Dumas
Adjointe à l'administration
**Conseil consultatif du travail
et de la main-d'oeuvre**
500, boul. René Lévesque Ouest
Bureau 9.400
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2880
Télécopieur : (514) 873-1129
cctm@cctm.gouv.qc.ca

Madame Claudine Pichette
Responsable de la gestion
Conseil de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Tél. : (418) 644-2857
Télécopieur : (418) 644-7654
claudine.pichette@clf.gouv.qc.ca

Maître Jean-Pierre Marcotte
Secrétaire du Conseil
Conseil de la magistrature
Palais de Justice
300, boul. Jean-Lesage, bureau 5.12
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 644-2196
Télécopieur : (418) 528-1581
jpmarcotte@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gérard Donnelly
Responsable de l'approvisionnement
Conseil de la santé et du bien-être
880, chemin Sainte-Foy, RC
Québec (Québec) G1S 2L2
Tél. : (418) 643-3040
Télécopieur : (418) 644-0654
gerard.donnelly@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Dionne
Secrétaire administratif
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, 3^e étage, local 3.45
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z2
Tél. : (418) 643-5331
Télécopieur : (418) 646-0920
richard.dionne@cst.gouv.qc.ca

Madame Martine Jore
Technicienne en administration
Conseil des relations interculturelles
500, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 10.04
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-4796
Télécopieur : (514) 873-3469
martine.jore@conseilinterculturelle.gouv.qc.ca

Maître Jeanne Coutu
Directrice de l'administration
Conseil des services essentiels
800, place Victoria, 25^e étage
C.P. 365
Montréal (Québec) H4Z 1H9
Tél. : (514) 873-7246
Télécopieur : (514) 873-3839
jeanne.coutu@cse.gouv.qc.ca

Madame Johanne Asselin
Responsable de l'approvisionnement
Conseil du statut de la femme
8, rue Cook, bureau 300, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Tél. : (418) 644-9224
Télécopieur : (418) 643-8926
johanne.asselin@csf.gouv.qc.ca

Madame Michelle Caron
Technicienne en administration
Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bur. 180
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2
Tél. : (418) 643-3853
Télécopieur : (418) 644-2530
michelle.caron@cse.gouv.qc.ca

Monsieur Yvon Pradet
Responsable des ressources matérielles
Corporation d'hébergement du Québec
2535, boul. Wilfrid-Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M3
Tél. : (418) 644-3600, poste 266
Télécopieur : (418) 644-2001
yvon.pradet@chq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Chaput
Chef du Service des achats
et gestion des stocks
**Corporation d'urgences-santé de la région
de Montréal métropolitain**
3232, rue Bélanger, 4^e étage
Montréal (Québec) H1Y 3H5
Tél. : (514) 723-5821
Télécopieur : (514) 723-5794
alain.chaput@urgences-sante.qc.ca

Monsieur Pierre Roy
Directeur des ressources financières
et matérielles
Curateur public
600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 4W9
Tél. : (514) 873-1789
Télécopieur : (514) 873-0150
pierre.roy@curateur.gouv.qc.ca

Madame Francine Deschesnes
Responsable des ressources matérielles
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Tél. : (819) 293-8631, poste 255
Télécopieur : (819) 293-4018
fdeschesnes@enpq.qc.ca

Monsieur Claude Brouillette
Directeur des services administratifs
et financiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C6
Tél. : (514) 873-2114
Télécopieur : (514) 873-8768
cbrouillette@frsq.gouv.qc.ca

Monsieur Steve Gaudet
Chef du Service des ressources financières
**Fonds québécois de la recherche
sur la nature et les technologies**
140, Grande Allée Est, bureau 450
Québec (Québec) G1R 5M8
Tél. : (418) 643-8560, poste 3266
Télécopieur : (418) 643-1451
steve.gaudet@fqmnt-fqpsc.gouv.qc.ca

Madame Danielle Lavoie
Service des ressources matérielles et finan-
cières
**Inspecteur général des institutions
financières**
800, place D'Youville, bureau 705
Québec (Québec) G1R 4Y5
Tél. : (418) 528-9060
Télécopieur : (418) 528-6222
danielle.lavoie@igif.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Delisle
Responsable de l'approvisionnement et
des services auxiliaires
Direction de l'administration
Institut de la statistique du Québec
200, chemin, Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Tél. : (418) 691-2400
Télécopieur : (418) 691-2417
richard.delisle@stat.gouv.qc.ca

Monsieur Julien Girard
Chef du Service des ressources financières
et de l'approvisionnement
**Institut de tourisme et d'hôtellerie
du Québec**
401, rue de Rigaud, 10^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P3
Tél. : (514) 282-5127
Télécopieur : (514) 873-8684
girard-julien@ithq.qc.ca

Monsieur Donald Néron
Directeur du budget et des ressources
matérielles
Investissement Québec-La Financière
1200, route de l'Église, bureau 500
Sainte-Foy (Québec) G1V 5A3
Tél.: (418) 643-5172
Télécopieur : (418) 646-9256
donald.neron@invest-quebec.com

Monsieur Richard Drouin
Responsable des achats
Service des ressources matérielles
La Financière agricole du Québec
930, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 4Y6
Tél. : (418) 646-1123
Télécopieur : (418) 646-0040
richard.drouin@fadq.qc.ca

Monsieur Philippe Brillant
Responsable des ressources matérielles
et financières
Musée d'art contemporain de Montréal
185, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3X5
Tél. : (514) 847-6924
Télécopieur : (514) 847-6290
philippe.brillant@macm.org

Monsieur George Élie
Directeur
Service des ressources matérielles
Musée de la civilisation
16, rue de la Barricade
C.P. 155, succursale B
Québec (Québec) G1K 8W9
Tél. : (418) 643-2158
Télécopieur : (418) 646-9705
gelie@mcq.org

Monsieur Denis Turner
Chef du Service des ressources matérielles
**Musée national des beaux-arts
du Québec**
Parc-des-Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
Tél. : (418) 644-6460, poste 4441
Télécopieur : (418) 644-1067
yolande.st-pierre@mnbq.qc.ca

Madame Yolaine Marchand
Chef du Service de l'administration
Office québécois de la langue française
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4
Tél. : (514) 873-3683
Télécopieur : (514) 873-2869
yolaine.marchand@oqlf.gouv.qc.ca

Madame Lise Gagnon
Responsable des services administratifs
Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4
Tél. : (418) 643-7369
Télécopieur : (418) 528-7167
lise.gagnon@opc.gouv.qc.ca

Madame Monique Caron
Secrétaire générale
**Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris**
Édifice Champlain
2700, boul. Wilfrid-Laurier, bureau 1110
Sainte-Foy (Québec) G1V 4K5
Tél. : (418) 643-7300
Télécopieur : (418) 643-6803

Monsieur Pierre Chabot
Direction des services de soutien à la gestion
**Office des personnes handicapées
du Québec**
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Tél. : (819) 475-8400
Télécopieur : (819) 475-8467
pierre.chabot@opqh.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Plante
Responsable des ressources matérielles
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Tél. : (418) 643-6912, poste 320
Télécopieur : (418) 643-0973
yplante@opq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Duguay
Chef du Service de l'approvisionnement
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin Saint-Louis, RC
Sillery (Québec) G1S 1E7
Tél. : (418) 682-5105
Télécopieur : (418) 646-7170
luc.duguay@ramq.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Gagnon
Responsable de l'approvisionnement
Régie de l'énergie
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, place Victoria, 2^e étage, bureau 243
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Tél. : (514) 873-2452, poste 243
Télécopieur : (514) 873-3037
guy.gagnon@regie-energie.qc.ca

Monsieur Henri Villeneuve
Chef du Service des ressources financières et
matérielles
Régie des alcools, des courses et des jeux
560, boul. Charest Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1K 3J3
Tél. : (418) 528-8855
Télécopieur : (418) 646-0673
henri.villeneuve@racj.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Guy Gagnon
Directeur des ressources matérielles
Régie des installations olympiques
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Tél. : (514) 252-7454
Télécopieur : (514) 252-4081
jean-guy.gagnon@rio.gouv.qc.ca

Madame Lyse Fiset
Responsable administratif
**Régie des marchés agricoles et alimen-
taires
du Québec**
201, boul. Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Tél. : (514) 873-4024
Télécopieur : (514) 873-3984
lysefiset@rmaa.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Giguère
Chef du Service des ressources matérielles
Régie des rentes du Québec
Place de la Cité
2600, boul. Wilfrid-Laurier, local 360
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3
Tél. : (418) 657-8723, poste 3582
Télécopieur : (418) 528-1719
jacques.giguere@rrq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration
Régie du cinéma
455, rue Sainte-Hélène, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2L3
Tél. : (514) 873-2371, poste 264
Télécopieur : (514) 864-3229
jean-pierre.gagnon@rcq.qc.ca

Monsieur Serge Cousineau
Chef du Service des ressources matérielles
Régie du logement
5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 2360
Montréal (Québec) H1T 3X1
Tél. : (514) 873-6575
Télécopieur : (514) 873-6805
serge.cousineau@rdl.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Martel
Responsable des ressources matérielles
Société d'habitation du Québec
Édifice Marie-Guyart
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7
Tél. : (418) 644-9921
Télécopieur : (418) 643-2166
luc.martel@shq.gouv.qc.ca

Monsieur Denis Fleurent
Technicien en ressources matérielles
Société de développement des entreprises culturelles
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : (514) 841-2200
Télécopieur : (514) 841-8606
denis.fleurent.@sodec.gouv.qc.ca

Madame Renée Martineau-Beaulieu
Directrice des ressources matérielles
et immobilières
**Société de l'assurance automobile
du Québec**
333, boul. Jean-Lesage
Tour du centre, C1-1
Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : (418) 528-4120
Télécopieur : (418) 528-1000
renee.martineau-beaulieu@saaq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Gendron
Agent d'approvisionnement
Société de la Place des Arts de Montréal
260, boul. De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H2X 1Y9
Tél. : (514) 285-4214
Télécopieur : (514) 285-4294
lgendron@pda.qc.ca

Monsieur Jacques Guay
Chef du Service des ressources matérielles
Société de télédiffusion du Québec
1000, rue Fullum, 2^e étage
Montréal (Québec) H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424, poste 2003
Télécopieur : (514) 873-7464
jguay@telequebec.qc.ca

Madame Diane Chabot
Agente d'approvisionnement
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Tél. : (418) 646-0359, poste 236
Télécopieur : (418) 646-1488
d.chabot@traversiers.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Lamothe
Agent d'approvisionnement
Direction de l'administration
Société du Centre des congrès de Québec
900, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5
Tél. : (418) 644-4000
Télécopieur : (418) 644-6455
glamothe@convention.qc.ca

Monsieur Denis Delaunais
Installations électriques et mécaniques
Société du Grand Théâtre de Québec
269, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B3
Tél. : (418) 643-4383
Télécopieur : (418) 646-7670
denisde@globetrotter.net

Madame Diane Paquin
Chef de l'approvisionnement et des contrats
Société du Palais des congrès de Montréal
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Tél. : (514) 871-3140
Télécopieur : (514) 871-3188
dpaquin@congresmtl.com

Madame Sylvie Fournier
Directrice du Service de gestion de projets
Société immobilière du Québec
1075, rue de l'Amérique-Française, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P8
Tél. : (418) 646-1766, poste 3464
Télécopieur : (418) 646-3453
sfournier2@siq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemire
Directrice des finances et de l'administration
Société Innovatech du Grand Montréal
2020, rue Université, bureau 1527
Montréal (Québec) H3A 2A5
Tél. : (514) 864-2929
Télécopieur : (514) 864-4220
jlemire@innovatech.qc.ca

Madame Sylvette Daigneault
Coordonnatrice des services administratifs
Société québécoise d'assainissement des eaux
1055, boul. René-Lévesque Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5
Tél. : (514) 873-7411
Télécopieur : (514) 873-7879
info@sqae.gouv.qc.ca

Monsieur Serge Laperrière
Service de la gestion des fournitures
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7
Tél. : (514) 598-4542
Télécopieur : (514) 598-4452
serge.laperriere@surete.qc.ca

Monsieur André Dallaire
Chef du Service des ressources financières
et matérielles

Tribunal administratif du Québec

575, rue Saint-Amable, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5R4
Tél.: (418) 643-0355, poste 3035
Télécopieur : (418) 643-6989
andre.dallaire@taq.gouv.qc.ca

Cette brochure est publiée par :

Service du fichier
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-2
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 643-8463
Sans frais : 1 877 767-2525
Télécopieur : (418) 646-4613

Courriel : fichier.fournisseurs@sct.gouv.qc.ca
Internet : www.tresor.gouv.qc.ca/marche/resmat1.htm



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Ministères et secrétariat

Madame Hélène Beaulieu
Directrice adjointe des ressources financières
et des ressources matérielles

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation**

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 380-2100, poste 3698
Télécopieur : (418) 380-2173
helene.beaulieu2@agr.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Laflamme
Directeur des ressources matérielles

Ministère de l'Éducation

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 643-6822
Télécopieur : (418) 643-8728
jacques.laflamme@meq.gouv.qc.ca

Monsieur André Drolet
Directeur des ressources matérielles
**Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale
et de la Famille**

425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1
Tél. : (418) 643-8475
Télécopieur : (418) 643-5188
andre.drolet@mesf.gouv.qc.ca

Monsieur Michel-André St-Amant
Chef du Service de la gestion des ressources matérielles

Ministère de l'Environnement

Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 4^e étage, boîte 98
Québec (Québec) G1R 5V7
Tél. : (418) 521-3939, poste 4408
Télécopieur : (418) 646-1305
michel-andre.st-amant@menv.gouv.qc.ca

Madame Élisabeth Verge
Directrice générale de l'administration
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
1^{er} étage, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Tél. : (418) 380-2355 , poste 6355

Télécopieur : (418) 380-2331
elisabeth.verge@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Kévin Walsh
Directeur des ressources humaines, budgétaires et matérielles
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 8^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1
Tél. : (418) 528-2235, poste 20031
Télécopieur : (418) 646-3899
kwalsh@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gustave Mailloux
Directeur des ressources matérielles par intérim
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Tél. : (418) 266-8760
Télécopieur : (418) 266-8771
gustave.mailloux@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Yvan Provencher
Chef de division
Ministère de la Sécurité publique
2525, boul. Wilfrid-Laurier, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Tél. : (418) 646-1452
Télécopieur : (418) 644-4593
yvan.provencher@misp.gouv.qc.ca

Monsieur Philippe Parent
Ressources financières et services auxiliaires
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2015, poste 3351
Télécopieur : (418) 644-2487
philippe.parent@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Nicole Paradis
Technicienne en administration
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis, bureau C.01
Québec (Québec) G1R 5L3
Tél. : (418) 691-2234
Télécopieur : (418) 691-2278
n.paradis@finances.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Bordeleau
Directeur des ressources matérielles
**Ministère des Relations avec les citoyens
et de l'Immigration**
360, rue McGill, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9
Tél. : (514) 873-5284
Télécopieur : (514) 873-7794
jacques.bordeleau@mrci.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Lefebvre

Direction des ressources matérielles
Ministère des Relations internationales
Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5R9
Tél. : (418) 649-2337
Télécopieur : (418) 649-2430
jean.lefebvre@mri.gouv.qc.ca

Madame Marie-France Bélanger
Directrice des ressources matérielles
**Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs**
5700, 4^e Avenue Ouest, D-312
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Tél. : (418) 627-6280, poste 3429
Télécopieur : (418) 643-5928
marie-france.belanger@mrnfp.gouv.qc.ca

Monsieur Francis H. Porter
Chef du Service de la gestion des ressources matérielles
Direction des contrats et des ressources matérielles
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Tél. : (418) 643-5055
Télécopieur : (418) 644-0439
fhporter@mtq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemelin
Service des ressources matérielles
Ministère du Conseil exécutif
Édifice H
875, Grande Allée Est, bureau 2.1004
Québec (Québec) G1R 4Y8
Tél. : (418) 644-1318
Télécopieur : (418) 643-5612
johanne.lemelin@cex.gouv.qc.ca

Madame Marlaine Côté
Directrice des ressources financières et matérielles
Ministère du développement économique et régional
710, place D'Youville, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : (418) 691-5971
Télécopieur : (418) 528-0392
marlaine.cote@mic.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Veilleux
Directeur des ressources matérielles
Ministère du Revenu
3800, rue Marly, Secteur 2.4.5
Sainte-Foy (Québec) G1X 4A5
Tél. : (418) 652-6801
Télécopieur : (418) 643-1347
ghislaine.durocher@mrq.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Germain
Directeur des ressources financières et matérielles
Ministère du Travail

200, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5S1
Tél. : (418) 643-8796
Télécopieur : (418) 528-6058
yves.germain@travail.gouv.qc.ca

Madame Raymonde Devost
Directrice des ressources matérielles
Secrétariat du Conseil du trésor
Place Québec
900, boul. René-Lévesque Est, bureau 325
Québec (Québec) G1R 6B8
Tél. : (418) 643-2212
Télécopieur : (418) 643-6006
raymonde.devost@sct.gouv.qc.ca

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [InfoRoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Organismes publics

Monsieur Jean-René Gauthier
Responsable des ressources matérielles

Bibliothèque nationale du Québec

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
Tél. : (514) 873-1100, poste 459
Télécopieur : (514) 873-7510
jeanrene.gauthier@bnquebec.ca

Monsieur Yvon Lemay
Responsable des ressources matérielles
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Tél. : (418) 644-3992
Télécopieur : (418) 643-9474
yvon.lemay@bape.gouv.qc.ca

Madame Marilyn Gignac
Service des ressources matérielles
Bureau du coroner
Édifice Delta II
2875, boul. Wilfrid-Laurier, bureau 390
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1
Tél. : (418) 643-1845, poste 246
Télécopieur : (418) 643-6174
marilyn.gignac@misp.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Synnott
Chef du groupe approvisionnement
Centre de recherche industrielle du Québec
333, rue Franquet
Sainte-Foy (Québec) G1P 4C7
Tél. : (418) 652-2259
Télécopieur : (418) 652-2228
guysynnott@criq.qc.ca

Monsieur Henri Côté
Technicien en administration
Comité de déontologie policière
2525, boul. Wilfrid-Laurier, bureau A-200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z6
Tél. : (418) 528-0951
Télécopieur : (418) 528-0987
henri.cote@misp.gouv.qc.ca

Madame Mona Lord

Technicienne en administration
Commissaire à la déontologie policière
1200, route de l'Église, RC 20
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Y9
Tél. : (418) 643-7897
Télécopieur : (418) 528-9473
mona.lord@misp.gouv.qc.ca

Monsieur Michel Hamelin
Ressources matérielles
**Commission administrative des régimes
de retraite et d'assurance**
475, rue Saint-Amable, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5X3
Tél. : (418) 644-8810
Télécopieur : (418) 644-3839
michel.hamelin@carra.gouv.qc.ca

Monsieur Gilles Couture
Secrétaire général
Commission consultative de l'enseignement privé
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 646-1249
Télécopieur : (418) 643-7752
commission.consultative@meq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Bouchard
Ressources matérielles
Commission d'accès à l'information
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102
alain.bouchard@cai.gouv.qc.ca

Madame Francine Allard
Secrétaire administrative
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Tél. : (418) 644-2927
Télécopieur : (418) 643-9019
francine.allard@ceec.gouv.qc.ca

Monsieur Pierre Jalbert
Responsable des services administratifs
Commission de la fonction publique
8, rue Cook, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5J8
Tél. : (418) 643-1425
Télécopieur : (418) 643-7264
pierre.jalbert@cfp.gouv.qc.ca

Monsieur François Lamarre
Chef du Service de l'approvisionnement
Commission de la santé et de la sécurité au travail
524, rue Bourdages, bureau R-65
Québec (Québec) G1K 7E2

Tél. : (418) 266-4250, poste 5127
Télécopieur : (418)266-4304
francois.lamarre@csst.qc.ca

Monsieur Robert Beaulieu
Responsable des ressources matérielles
**Commission de protection du territoire agricole
du Québec**
200-A, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : (418) 643-3314
Télécopieur : (418) 643-2261
robert.beaulieu@cptaq.gouv.qc.ca

Maître Hélène Lavallée
Secrétaire et conseillère juridique
Commission de reconnaissance des associations d'artistes
425, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 750
Montréal (Québec) H3A 3G5
Tél. : (514) 873-6012
Télécopieur : (514) 873-6267
tribunal@craa.gouv.qc.ca

Madame Murielle Daigle
Commission de toponymie
Édifice Marie-Guyart
Aile René-Lévesque
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5V8
Tél. : (418) 643-0339
Télécopieur : (418) 644-6598
murielle.daigle@toponymie.gouv.qc.ca

Monsieur Alvaro Torrès
Responsable de la Division des ressources
matérielles et financières
**Commission des droits de la personne
et des droits de la jeunesse**
360, rue Saint-Jacques Ouest, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5
Tél. : (514) 873-5146, poste 248
Télécopieur : (514) 864-1562
alvaro.torres@cdpdj.qc.ca

Monsieur Francis Lachance
Directeur des ressources matérielles et des systèmes
Commission des lésions professionnelles
900, place D'Youville, bureau 700
Québec (Québec) G1R 3P7
Tél. : (418) 644-8609
Télécopieur : (418) 644-7592
francis.lachance@clp.gouv.qc.ca

Monsieur Jean Nobert
Chef du Service des ressources matérielles
Commission des normes du travail
400, boul. Jean-Lesage, 6^e étage, Hall est
Québec (Québec) G1K 8W1
Tél. : (418) 525-1671
Télécopieur : (418) 528-2219

jean.nobert@cnt.gouv.qc.ca

Madame Isabelle Blais
Responsable des ressources humaines et matérielles
Commission des services juridiques
2, complexe Desjardins
Tour de l'Est, bureau 1404
Montréal (Québec) H5B 1B3
Tél. : (514) 873-3562, poste 236
Télécopieur : (514) 873-6948
iblais@csj.qc.ca

Monsieur Richard Coutu
Responsable du Service des ressources financières et matérielles
Commission des transports du Québec
545, boul. Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Tél. : (514) 873-1204
Télécopieur : (514) 864-6112
richard.coutu@ctq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-François Doutrelepont
Chef du Service des ressources matérielles
Commission des valeurs mobilières du Québec
Tour de la Bourse, 22^e étage
800, place Victoria, C.P. 246
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Tél. : (514) 940-2150
Télécopieur : (514) 873-3090
jean-francois.doutrelepont@cvmq.com

Monsieur Éric Gagné
Responsable des ressources matérielles
Commission municipale du Québec
Édifice Thais-Lacoste-Frémont
10, rue Pierre-Olivier Chauveau, Tour, 5^e étage,
Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : (418) 691-2014, poste 239
Télécopieur : (418) 644-4676
eric.gagne.cmq@mamsl.gouv.qc.ca

Madame Diane Trudel
Responsable de l'approvisionnement
Commission québécoise des libérations conditionnelles
300, boul. Jean-Lesage, bureau 1.32A
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 646-8340, poste 117
Télécopieur : (418) 643-7217
diane.trudel@mssp.gouv.qc.ca

Madame Claudine Dumas
Adjointe à l'administration
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 9.400
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2880
Télécopieur : (514) 873-1129
cctm@cctm.gouv.qc.ca

Madame Claudine Pichette

Responsable de la gestion
Conseil de la langue française
800, place D'Youville, 13^e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Tél. : (418) 644-2857
Télécopieur : (418) 644-7654
claudine.pichette@clf.gouv.qc.ca

Maître Jean-Pierre Marcotte
Secrétaire du Conseil
Conseil de la magistrature
Palais de Justice
300, boul. Jean-Lesage, bureau 5.12
Québec (Québec) G1K 8K6
Tél. : (418) 644-2196
Télécopieur : (418) 528-1581
jpmarcotte@justice.gouv.qc.ca

Monsieur Gérard Donnelly
Responsable de l'approvisionnement
Conseil de la santé et du bien-être
880, chemin Sainte-Foy, RC
Québec (Québec) G1S 2L2
Tél. : (418) 643-3040
Télécopieur : (418) 644-0654
gerard.donnelly@msss.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Dionne
Secrétaire administratif
Conseil de la science et de la technologie
1200, route de l'Église, 3^e étage, local 3.45
Sainte-Foy (Québec) G1V 4Z2
Tél. : (418) 643-5331
Télécopieur : (418) 646-0920
richard.dionne@cst.gouv.qc.ca

Madame Martine Jore
Technicienne en administration
Conseil des relations interculturelles
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 10.04
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-4796
Télécopieur : (514) 873-3469
martine.jore@conseilinterculturel.gouv.qc.ca

Maître Jeanne Coutu
Directrice de l'administration
Conseil des services essentiels
800, place Victoria, 25^e étage, C.P. 365
Montréal (Québec) H4Z 1H9
Tél. : (514) 873-7246
Télécopieur : (514) 873-3839
jeanne.coutu@cses.gouv.qc.ca

Madame Johanne Asselin
Responsable de l'approvisionnement
Conseil du statut de la femme
8, rue Cook, bureau 300, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5J7
Tél. : (418) 644-9224

Télécopieur : (418) 643-8926
johanne.asselin@csf.gouv.qc.ca

Madame Michelle Caron
Technicienne en administration
Conseil supérieur de l'éducation
1175, avenue Lavigerie, bureau 180
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2
Tél. : (418) 643-3853
Télécopieur : (418) 644-2530
michelle.caron@cse.gouv.qc.ca

Monsieur Yvon Pradet
Responsable des ressources matérielles
Corporation d'hébergement du Québec
2535, boul. Wilfrid-Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M3
Tél. : (418) 644-3600, poste 266
Télécopieur : (418) 644-2001
yvon.pradet@chq.gouv.qc.ca

Monsieur Alain Chaput
Chef du Service des achats et gestion des stocks
**Corporation d'urgences-santé de la région
de Montréal métropolitain**
3232, rue Bélanger, 4^e étage
Montréal (Québec) H1Y 3H5
Tél. : (514) 723-5821
Télécopieur : (514) 723-5794
alain.chaput@urgences-sante.qc.ca

Monsieur Pierre Roy
Directeur des ressources financières et matérielles
Curateur public
600, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 4W9
Tél. : (514) 873-1789
Télécopieur : (514) 873-0150
pierre.roy@curateur.gouv.qc.ca

Madame Francine Deschesnes
Responsable des ressources matérielles
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Tél. : (819) 293-8631, poste 255
Télécopieur : (819) 293-4018
fdeschesnes@enpq.qc.ca

Monsieur Claude Brouillette
Directeur des services administratifs et financiers
Fonds de la recherche en santé du Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 3C6
Tél. : (514) 873-2114
Télécopieur : (514) 873-8768
cbrouillette@frsq.gouv.qc.ca

Monsieur Steve Gaudet
Chef du Service des ressources financières

**Fonds québécois de la recherche sur la nature
et les technologies**

140, Grande Allée Est, bureau 450
Québec (Québec) G1R 5M8
Tél. : (418) 643-8560, poste 3266
Télécopieur : (418) 643-1451
steve.gaudet@fqrnt-fqrsc.gouv.qc.ca

Madame Danielle Lavoie
Service des ressources matérielles et financières
Inspecteur général des institutions financières

800, place D'Youville, bureau 705
Québec (Québec) G1R 4Y5
Tél. : (418) 528-9060
Télécopieur : (418) 528-6222
danielle.lavoie@igif.gouv.qc.ca

Monsieur Richard Delisle
Responsable de l'approvisionnement et des services auxiliaires
Direction de l'administration

Institut de la Statistique du Québec

200, chemin Sainte-Foy, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Tél. : (418) 691-2400
Télécopieur : (418) 691-2417
richard.delisle@stat.gouv.qc.ca

Monsieur Julien Girard
Chef du Service des ressources financières
et de l'approvisionnement

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

401, rue de Rigaud, 10^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P3
Tél. : (514) 282-5127
Télécopieur : (514) 873-8684
girard-julien@ithq.qc.ca

Monsieur Donald Néron
Directeur
Ressources budgétaires et matérielles
Investissement Québec - La Financière

1200, route de l'Église, bureau 500
Sainte-Foy (Québec) G1V 5A3
Tél.: (418) 643-5172
Télécopieur : (418) 646-9256
donald.neron@invest-quebec.com

Monsieur Richard Drouin
Responsable des achats
Service des ressources matérielles
La financière agricole du Québec

930, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1S 4Y6
Tél. : (418) 646-1123
Télécopieur : (418) 646-0040
richard.drouin@fadq.qc.ca

Monsieur Philippe Brillant
Responsable des ressources matérielles et financières
Musée d'art contemporain de Montréal

185, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 3X5
Tél. : (514) 847-6924
Télécopieur : (514) 847-6290
philippe.brillant@macm.org

Monsieur George Élie
Directeur
Service des ressources matérielles
Musée de la civilisation
16, rue de la Barricade
C.P. 155, succursale B
Québec (Québec) G1K 8W9
Tél. : (418) 643-2158
Télécopieur : (418) 646-9705
gelie@mcq.org

Monsieur Denis Turner
Chef du Service des ressources matérielles
Musée national des beaux-arts du Québec
Parc-des-Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3
Tél. : (418) 644-6460, poste 4441
Télécopieur : (418) 644-1067
yolande.st-pierre@mnba.qc.ca

Madame Yolaine Marchand
Chef du Service de l'administration
Office québécois de la langue française
125, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X4
Tél. : (514) 873-3683
Télécopieur : (514) 873-2869
yolaine.marchand@oqlf.gouv.qc.ca

Madame Lise Gagnon
Responsable des services administratifs
Office de la protection du consommateur
400, boul. Jean-Lesage, bureau 450
Québec (Québec) G1K 8W4
Tél. : (418) 643-7369
Télécopieur : (418) 528-7167
lise.gagnon@opc.gouv.qc.ca

Madame Monique Caron
Secrétaire générale
**Office de la sécurité du revenu des chasseurs
et piégeurs cris**
Édifice Champlain
2700, boul. Wilfrid-Laurier, bureau 1110
Sainte-Foy (Québec) G1V 4K5
Tél. : (418) 643-7300
Télécopieur : (418) 643-6803

Monsieur Pierre Chabot
Direction des services de soutien à la gestion
Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Tél. : (819) 475-8400
Télécopieur : (819) 475-8467

pierre.chabot@ophq.gouv.qc.ca

Monsieur Yves Plante
Responsable des ressources matérielles
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3
Tél. : (418) 643-6912, poste 320
Télécopieur : (418) 643-0973
yplante@opq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Duguay
Chef du Service de l'approvisionnement
Régie de l'assurance-maladie du Québec
1125, chemin Saint-Louis, RC
Sillery (Québec) G1S 1E7
Tél. : (418) 682-5105
Télécopieur : (418) 646-7170
luc.duguay@ramq.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Gagnon
Responsable de l'approvisionnement
Régie de l'énergie
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, place Victoria, 2^e étage, bureau 243
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Tél. : (514) 873-2452, poste 243
Télécopieur : (514) 873-3037
guy.gagnon@regie-energie.qc.ca

Monsieur Henri Villeneuve
Chef du service des ressources financières et matérielles
Régie des alcools, des courses et des jeux
560, boul. Charest Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1K 3J3
Tél. : (418) 528-8855
Télécopieur : (418) 646-0673
henri.villeneuve@racj.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Guy Gagnon
Directeur des ressources matérielles
Régie des installations olympiques
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 3N7
Tél. : (514) 252-7454
Télécopieur : (514) 252-4081
jean-guy.gagnon@rio.gouv.qc.ca

Madame Lyse Fiset
Responsable administratif
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
201, boul. Crémazie Est, 5^e étage
Montréal (Québec) H2M 1L3
Tél. : (514) 873-4024
Télécopieur : (514) 873-3984
lyse.fiset@rmaa.gouv.qc.ca

Monsieur Jacques Giguère
Chef du Service des ressources matérielles
Régie des rentes du Québec

Place de la Cité
2600, boul. Wilfrid-Laurier, local 360
Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3
Tél. : (418) 657-8723, poste 3582
Télécopieur : (418) 528-1719
jacques.giguere@rrq.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration
Régie du cinéma
455, rue Sainte-Hélène, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 2L3
Tél. : (514) 873-2371, poste 264
Télécopieur : (514) 864-3229
jean-pierre.gagnon@rcq.qc.ca

Monsieur Serge Cousineau
Chef du Service des ressources matérielles
Régie du logement
5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 2360
Montréal (Québec) H1T 3X1
Tél. : (514) 873-6575
Télécopieur : (514) 873-6805
serge.cousineau@rdl.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Martel
Responsable des ressources matérielles
Société d'habitation du Québec
Édifice Marie-Guyart
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5E7
Tél. : (418) 644-9921
Télécopieur : (418) 643-2166
luc.martel@shq.gouv.qc.ca

Monsieur Denis Fleurent
Technicien en ressources matérielles
Société de développement des entreprises culturelles
215, rue Saint-Jacques, bureau 800
Montréal (Québec) H2Y 1M6
Tél. : (514) 841-2200
Télécopieur : (514) 841-8606
denis.fleurent@sodec.gouv.qc.ca

Madame Renée Martineau-Beaulieu
Directrice des ressources matérielles et immobilières
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage
Tour du centre, C1-1
Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : (418) 528-4120
Télécopieur : (418) 528-1000
renee.martineau-beaulieu@saaq.gouv.qc.ca

Monsieur Luc Gendron
Agent d'approvisionnement
Société de la Place des Arts de Montréal
260, boul. de Maisonneuve Ouest

Montréal (Québec) H2X 1Y9
Tél. : (514) 285-4214
Télécopieur : (514) 285-4294
lgendron@pda.qc.ca

Monsieur Jacques Guay
Chef du Service des ressources matérielles
Société de télédiffusion du Québec
1000, rue Fullum, 2^e étage
Montréal (Québec) H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424, poste 2003
Télécopieur : (514) 873-7464
jguay@telequebec.qc.ca

Madame Diane Chabot
Agent d'approvisionnement
Société des traversiers du Québec
250, rue Saint-Paul
Québec (Québec) G1K 9K9
Tél. : (418) 646-0359, poste 236
Télécopieur : (418) 646-1488
d.chabot@traversiers.gouv.qc.ca

Monsieur Guy Lamothe
Agent d'approvisionnement
Direction de l'administration
Société du Centre des congrès de Québec
900, boul. René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5
Tél. : (418) 644-4000
Télécopieur : (418) 644-6455
glamothe@convention.qc.ca

Monsieur Denis Deslauriers
Installations électriques et mécaniques
Société du Grand Théâtre de Québec
269, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B3
Tél. : (418) 643-4383
Télécopieur : (418) 646-7670
denisde@globetrotter.net

Madame Diane Paquin
Chef de l'approvisionnement et des contrats
Société du Palais des congrès de Montréal
159, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1H2
Tél. : (514) 871-3140
Télécopieur : (514) 871-3188
dpaquin@congresmtl.com

Madame Sylvie Fournier
Directrice du Service de gestion de projets
Société immobilière du Québec
1075, rue de l'Amérique-Française, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5P8
Tél. : (418) 646-1766, poste 3464
Télécopieur : (418) 646-3453
sfournier2@siq.gouv.qc.ca

Madame Johanne Lemire
Directrice des finances et de l'administration
Société Innovatech du Grand Montréal
2020, rue Université, bureau 1527
Montréal (Québec) H3A 2A5
Tél. : (514) 864-2929
Télécopieur : (514) 864-4220
jlemire@innovatech.qc.ca

Madame Sylvette Daigneault
Coordonnatrice des services administratifs
Société québécoise d'assainissement des eaux
1055, boul. René-Lévesque Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4S5
Tél. : (514) 873-7411
Télécopieur : (514) 873-7879
info@sqaq.gouv.qc.ca

Monsieur Serge Laperrière
Service de la gestion des fournitures
Sûreté du Québec
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7
Tél. : (514) 598-4542
Télécopieur : (514) 598-4452
serge.laperriere@surete.qc.ca

Monsieur André Dallaire
Chef du Service des ressources financières et matérielles
Tribunal administratif du Québec
575, rue Saint-Amable, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 5R4
Tél.: (418) 643-0355, poste 3035
Télécopieur : (418) 643-6989
andre.dallaire@taq.gouv.qc.ca

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003

**Liste des ministères et organismes assujettis au
Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction
et de services des ministères et des organismes publics**

Avis : Cette liste est un document administratif qui n'a pas valeur légale. Si un des éléments devait porter à interprétation, veuillez vous référer aux lois, règlements et directives concernés.

Les organismes qui sont précédés du signe « ♦ » ne sont pas dans l'obligation de procéder par le Directeur général des achats pour leurs acquisitions de biens meubles, mais ils ont cependant la possibilité de le faire. De plus, ces organismes ne sont pas visés par le Programme d'obligation contractuelle du gouvernement.

- Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé
- ♦ Agence de l'efficacité énergétique

- ♦ Bibliothèque nationale du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

- Comité de déontologie policière
- ♦ Comité de rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales
Commissaire à la déontologie policière
Commissaire aux plaintes en matière de santé et de services sociaux
- ♦ Commissaire de l'industrie de la construction
- ♦ Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'accès à l'information
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Commission de l'équité salariale

- ♦ Commission de la capitale nationale du Québec
Commission de la fonction publique
- ♦ Commission de la qualité de l'environnement Kativik
- ♦ Commission de la santé et de la sécurité du travail
Commission de protection de la langue française
Commission de protection du territoire agricole du Québec
- ♦ Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
Commission de toponymie
Commission des biens culturels du Québec
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

- ♦ Commission des lésions professionnelles
- ♦ Commission des normes du travail
Commission des partenaires du marché du travail
- ♦ Commission des services juridiques
Commission des transports du Québec
Commission municipale du Québec
Commission québécoise des libérations conditionnelles

- Conseil consultatif de la lecture et du livre
Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre
Conseil de la famille et de l'enfance
Conseil de la justice administrative
Conseil de la langue française
- ♦ Conseil de la magistrature
Conseil de la santé et du bien-être
Conseil de la Science et de la Technologie

Conseil des aînés

- ◆ Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conseil des relations interculturelles
- Conseil des services essentiels
- Conseil du statut de la femme
- Conseil médical du Québec
- Conseil permanent de la jeunesse
- Conseil québécois de la recherche sociale
- Conseil supérieur de l'éducation

Coroner

- ◆ Corporation d'urgences-santé de la région de Montréal Métropolitain
- Curateur public

- ◆ École nationale des pompiers du Québec

- ◆ Financière agricole
- ◆ Fonds d'aide aux recours collectifs
- ◆ Fonds d'assurances-prêts agricoles et forestiers
- ◆ Fonds de la recherche en santé du Québec
- ◆ Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche

- ◆ Grande bibliothèque du Québec

- ◆ Héma-Québec

Inspecteur général des institutions financières

- ◆ Institut de la statistique du Québec
- ◆ Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- ◆ Institut national de santé publique
- ◆ Investissement-Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille

Ministère de l'Environnement

Ministère de la Culture et des Communications

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Ministère des Finances

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Ministère des Relations internationales

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Ministère des Transports

Ministère du Conseil exécutif

Ministère du Développement économique et régional

Ministère du Revenu

Ministère du Travail

- ◆ Musée d'Art contemporain de Montréal
- ◆ Musée de la Civilisation
- ◆ Musée du Québec

Office québécois de la langue française
Office de la protection du consommateur

- ◆ Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des personnes handicapées du Québec
- ◆ Office des professions du Québec
- ◆ Office Québec-Amériques pour la jeunesse

- ◆ Régie de l'assurance-dépôts du Québec
- ◆ Régie de l'assurance-maladie du Québec
- Régie des alcools, des courses et des jeux
- ◆ Régie des installations olympiques
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- ◆ Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- ◆ Régie du cinéma
- Régie du logement

Secrétariat du Conseil du trésor

- ◆ Société d'habitation du Québec
- ◆ Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- ◆ Société de développement des entreprises culturelles
- ◆ Société de l'assurance automobile du Québec
- Société de la faune et des parcs
- ◆ Société de la Place des Arts de Montréal
- ◆ Société de télédiffusion du Québec
- ◆ Société des traversiers du Québec

- ◆ Société du Centre des congrès de Québec
- ◆ Société du Grand Théâtre de Québec
- ◆ Société du Palais des congrès de Montréal
- ◆ Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud
- ◆ Société immobilière du Québec *
- ◆ Société Innovatech Régions ressources
- ◆ Société québécoise d'assainissement des eaux *
- Sûreté du Québec

- ◆ Tribunal administratif du Québec
- ◆ Tribunal du travail

*** Deux exceptions : la Société immobilière du Québec et la Société québécoise d'assainissement des eaux**

Le Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics ne s'applique pas à la Société immobilière du Québec ni à la Société québécoise d'assainissement des eaux. Les acquisitions de ces deux organismes s'effectuent toujours selon les dispositions du Règlement cadre sur les conditions des contrats des ministères et des organismes publics, du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des ministères et des organismes publics, du Règlement sur les contrats de construction des ministères et des organismes publics, du Règlement sur les contrats de services des ministères et des organismes publics ainsi que des règles particulières édictées par règlement pour chacune de ces sociétés (Décret 76-96 du 24 janvier 1996 pour la SQAÉ et Décret 1229-94 du 17 août 1994 pour la SIQ).

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Où puis-je consulter les appels d'offres publics des ministères et organismes ?

Parution des appels d'offres publics

Le gouvernement du Québec utilise le système électronique d'appel d'offres **SEAO** pour faire connaître ses avis d'appel d'offres publics aux fournisseurs intéressés par les marchés publics de biens, de services et de construction.

Les avis d'appel d'offres du gouvernement du Québec sont accessibles gratuitement en tout temps sur le site Internet du **SEAO**. Les fournisseurs intéressés par un appel d'offres en particulier doivent commander les documents auprès du SEAO :

Région de Québec

Bureaux de cueillette de CGI

Téléphones : (418) 627-2227
1 866 669-SEAO (7326)

Région de Montréal

Service à la clientèle

Téléphones : (514) 856-6600
1 866 669-SEAO (7326)

▲ [Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Accords de libéralisation des marchés publics

Le Québec a signé depuis le début des années 1990 des accords de libéralisation des marchés publics avec les autres gouvernements canadiens et avec l'État de New York ouvrant, à partir de certains seuils et sur une base réciproque, leurs marchés publics respectifs à l'ensemble des fournisseurs canadiens et de l'État de New-York.

Les textes des accords sont accessibles en cliquant sur les liens suivants :

- [Accord sur le commerce intérieur \(ACI\)](#) ;
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario \(AQO\)](#) ;
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick \(AQNB\)](#) ;
- [Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York \(AQNY\)](#).

Sont également disponibles :

- des [faits saillants](#) qui permettent de se faire une idée globale des accords ;
- des [tableaux synthèse](#) qui décrivent les seuils d'appel d'offres applicables, les territoires d'ouverture, les obligations à respecter, ainsi que certaines particularités applicables selon l'accord en vigueur ou le domaine visé (contrat de biens, de services ou de travaux de construction) ;
- un bref [historique](#) des étapes de la libéralisation des marchés publics qui permet de connaître l'évolution des accords.

Si vous avez des questions concernant les accords de libéralisation des marchés publics, veuillez contacter le Service de la tarification et des accords sur les marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor au numéro de téléphone (418) 528-1060 ou par courriel à l'adresse suivante : marches.publics@sct.gouv.qc.ca.

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

À propos d'ISO

Au cours des dernières années, l'administration québécoise a fait siens les concepts de qualité totale, d'implantation de la qualité, d'amélioration continue de la qualité et de partage des connaissances en matière d'assurance de la qualité.

L'administration québécoise a mis en place un plan d'action qui permettra de s'assurer que les fournisseurs du gouvernement du Québec rencontrent toutes ses exigences en matière de qualité et d'aider les fournisseurs québécois à être plus compétitifs sur les marchés national et international.

Ce plan d'action prévoit notamment que, dans certaines spécialités, l'enregistrement d'un système qualité conforme aux normes de la série ISO 9000, sera exigé des fournisseurs désirant faire affaire avec le gouvernement.

De façon plus précise, les fournisseurs de biens et de services devront posséder et avoir fait enregistrer un système qualité répondant aux normes de la série ISO 9000 selon le [tableau](#) établi par les responsables du Service de la réglementation en biens et services dont voici les coordonnées :

Service de la réglementation en biens et services
Direction des politiques de marchés publics
Secrétariat du Conseil du trésor
Édifice H
875, Grande Allée Est, section 3-B-5
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 644-3421
Télécopieur : (418) 643-2987
Courriel : reglementation@sct.gouv.qc.ca

▲ [Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

La transition ISO 9000 vers ISO 9001 : 2000

Depuis 1995, le gouvernement du Québec, par la réglementation sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics, exige que le système qualité de ses fournisseurs, dans certains domaines stratégiques, soit enregistré auprès d'un organisme dûment accrédité. Cette exigence vise principalement à obtenir, dans une mesure raisonnable, l'assurance que les fournisseurs du gouvernement du Québec répondent à toutes les exigences des contrats gouvernementaux et à aider les fournisseurs québécois à être plus compétitifs sur les marchés national et international.

Le 15 décembre 2000, de nouvelles normes ISO 9000 ont été adoptées et une règle internationale a été établie par le Forum international de l'accréditation (IAF), l'organisme international chargé de la reconnaissance des certificats d'enregistrement des systèmes qualité. La règle concerne l'enregistrement des systèmes qualité. Elle énonce notamment que :

- ISO 9001 : 2000 annule et remplace les éditions 1994 des normes ISO 9001, ISO 9002 et ISO 9003 ;
- La durée maximale de validité des certificats délivrés selon les éditions 1994 des normes ISO 9001, ISO 9002 et ISO 9003 sera de trois ans, à partir du 15 décembre 2000 ;
- Les organismes d'enregistrement membres du programme international de reconnaissance des certificats ISO 9000 sont tenus de se conformer à cette règle et d'inciter leurs clients à réaliser la migration vers la nouvelle norme.

Dans le respect de cette règle, depuis le **15 décembre 2003**, seule la norme ISO 9001 : 2000 est maintenant retenue par le gouvernement du Québec pour répondre à ces exigences à l'égard de la validité des certificats ISO 9000. Il est donc primordial pour un fournisseur de s'y conformer s'il souhaite maintenir des liens contractuels avec l'Administration.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Les exigences

Liste des spécialités visées et des normes exigées selon les secteurs d'activités :

- [Approvisionnement](#)
- [Construction](#)
- [Services auxiliaires](#)
- [Services professionnels](#)

[▲ Haut de la page](#)

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Déjà paru dans *l'Info-marchés publics*

- [Avis aux fournisseurs du gouvernement du Québec - Volume 4, numéro 5, été 2002](#)
- [Exigences contractuelles en matière d'assurance de la qualité - Volume 3, numéro 4, été 2001](#)
- [Exigences des normes ISO 9000 dans le domaine de la construction – Volume 2, numéro 1, février 2000](#)
- [Ajouts d'exigences de normes ISO dans le domaine de la construction – Volume 1, numéro 4, septembre 1999](#)

Des liens utiles

- Association canadienne de normalisation (www.csa-intl.org/onlinestore)
- BNQ (www.criq.qc.ca/bnq)
- CIEC (www.constructo.ca)
- Conseil canadien des normes (www.ccn.ca)
- Forum international de l'accréditation (www.iaf.nu)
- ISO (www.iso.ch/iso/fr/isoonline.frontpage)
- SEAO (www.seao.ca)
- Mouvement québécois de la qualité (www.qualite.qc.ca)
- Portail ISO Québec (www.isoquebec.ca)
- World Preferred Registry (www.worldpreferred.com)

▲ [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Questions et réponses

« ISO 9000 est-elle une série de normes associées aux spécifications d'un produit? »

ISO n'est pas une norme de produit ; elle couvre des éléments de gestion et d'assurance qualité liés au système qualité de l'organisation.

« ISO 9000 est un sujet à la mode dont on n'entendra plus du tout parler dans peu de temps... »

C'est faux! Cette série de normes est désormais exigée par les gouvernements et les grands donneurs d'ordre (ex. Hydro-Québec, Bombardier, IBM, Prévost Car inc., Pratt & Withney, etc.) à certains de leurs fournisseurs; la plupart s'entendent d'ailleurs pour l'étendre à la majorité de leurs fournisseurs dans un avenir rapproché.

« Quels avantages la normalisation internationale offre-t-elle aux entreprises? »

L'adoption généralisée des normes internationales signifie que les fournisseurs peuvent fonder l'élaboration de leurs produits et services sur des documents de référence qui ont une large reconnaissance.

« Les normes ISO ne sont pas gratuites. Pourquoi? »

L'élaboration, la publication et la diffusion des normes ISO sont onéreuses. Il faut par conséquent trouver de l'argent pour les financer. Le système en vigueur qui demande aux utilisateurs de payer pour les normes qu'ils utilisent permet non seulement de contribuer au soutien du processus d'élaboration.

« Quels avantages la normalisation internationale offre-t-elle aux clients? »

Pour les clients, la comptabilité des techniques au plan mondial, gage de produits et services fondés sur des normes internationales, leur procure un éventail d'offres plus large et leur permet de bénéficier de l'effet de la concurrence entre fournisseurs.

« Combien coûte l'implantation de la norme ISO 9000? »

Il est difficile de déterminer un prix, car plusieurs facteurs doivent être considérés. La taille de l'entreprise, l'utilisation de ressources externes ou non, le marché (l'offre et la demande dans le domaine de la certification) sont des facteurs qui influenceront le prix. Vous devez magasiner afin de trouver les entreprises qui pourront le mieux répondre à vos besoins.

Source : Site Internet ISO et Secrétariat du Conseil du trésor

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Texte des accords de libéralisation des marchés publics

Les liens suivants vous dirigeront aux quatre accords de libéralisation des marchés publics en vigueur conclus par le Québec.

- [Accord sur le commerce intérieur \(ACI\)](#)
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario \(AQO\)](#)
- [Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick \(AQNB\)](#)
- [Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York \(AQNY\)](#)

[Accord sur le commerce intérieur \(ACI\)](#)

Ce document électronique est disponible dans le site Internet du Secrétariat au commerce intérieur. Ce secrétariat est une entité créée par tous les gouvernements canadiens dans le but de fournir un soutien au comité chargé de la mise en œuvre de l'ACI. Il est autonome et situé à Winnipeg, Manitoba.


[Codification administrative de l'ACI](#)


Version refondue de l'Accord, intégrant les quatre protocoles de modification. Document en vigueur depuis août 2002.

Chapitre 5 : Ce chapitre traite spécifiquement des marchés publics.

Premier protocole de modification : Ce protocole, adopté en novembre 1995, contient une série de modifications du texte de l'accord et notamment une note explicative relative à l'interprétation des services visés par l'annexe 502.1B du chapitre 5 de l'accord.

Deuxième protocole de modification : Ce protocole, adopté en février 1998, introduit plusieurs corrections éditoriales au texte de l'accord.

Troisième protocole de modification : Ce protocole, adopté en avril 1999, introduit l'**annexe 502.4** qui assujettit à l'accord, à compter du 1er juillet 1999, les municipalités, les organismes municipaux, les conseils et commissions scolaires, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur, de services de santé ou de services sociaux financés par l'État. Le **troisième protocole de modification (annexe 502.4)**  (36 Ko) est également disponible en format **Acrobat (PDF)**.

Quatrième protocole de modification  : Ce protocole, adopté en février 2001, introduit des modifications aux listes suivantes : celle des entités publiques assujetties (annexe 502.1A); celle des non-visées par le chapitre cinq (annexe 502.2A); et celle des visées par un engagement de non-intervention (annexe 502.2B) de l'ACI. Ces changements touchent certaines entités du Québec, de l'Alberta et du Manitoba. Il introduit également des modifications au texte des chapitres 8, 10 et 17 de l'accord.

Résumé des principaux points importants de l'ACI : On trouve ici un résumé des principaux éléments de l'ACI, réalisé par le gouvernement fédéral et publié dans son site **Strategis**, qui donne un accès direct à de l'information concernant les affaires et la consommation.

Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario (AQO)

Version originale de l'accord

Signé le 3 mai 1994 et entré en vigueur le 1^{er} septembre 1994, sauf pour les contrats de construction de certains organismes pour lesquels la date d'entrée en vigueur est le 30 juin 1995.

Amendements à l'AQO :



Annexe E (Acquisitions des biens et services par les grands réseaux parapublics)

Signée le 30 mai 1996 et entrée en vigueur le 1^{er} mai 1997.


Annexe F (Acquisition d'autobus par les municipalités) Signée et entrée en vigueur le 16 décembre 1996. Désuète depuis le 1^{er} janvier 1998. L'acquisition d'autobus par les municipalités se fait maintenant selon les dispositions de l'annexe E.

Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB)

Version refondue de l'Accord, intégrant les modifications à la version originale de l'AQNB.

- **Version originale de l'accord**  (89 Ko)
Signé le 3 novembre 1993 et entrant en vigueur le 1^{er} avril 1994.
 - **Modifications à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick**  (28 Ko)
Signées le 30 mars 1994 et entrées en vigueur le 1^{er} avril 1994.
-

Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (AQNY)

- Cet accord a été conclu par échange de lettres en date du 30 octobre entre les administrations gouvernementales. Essentiellement, il consistait par le gouvernement du Québec, à mettre en vigueur les engagements contenus dans la **Proposition du Québec**  (6 Ko). En contrepartie, le Commissaire au développement économique de l'État de New York a retiré le 16 novembre 2001 le Québec de sa liste de juridictions considérées discriminatoires à l'égard des entreprises new-yorkaises.

Directive sur l'application de l'Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York  (10 Ko)

-

La directive précise notamment le champ d'application, définit les avis d'intention et d'attribution, précise les situations où ces avis doivent être utilisés et détermine les restrictions à appliquer en matière d'origine des produits.

Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AQO, AQNB et AQNY  (50 Ko)

- Ces tableaux visent les ministères et les organismes publics, les municipalités et les organismes municipaux, le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux. Ils décrivent le seuil d'appel d'offres public applicable, les fournisseurs visés, les obligations à respecter, ainsi que certaines particularités applicables selon les accords de libéralisation des marchés publics en vigueur et selon le domaine visé (contrats de biens, de services ou de construction).

 [Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIRES](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© [Gouvernement du Québec](#), 2004

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Faits saillants des accords

- [Introduction](#)
- [Les organisations assujetties](#)
- [Les contrats couverts et les seuils](#)
- [Principes fondamentaux](#)
- [Publication des appels d'offres publics](#)
- [Rapports statistiques sommaires sur les achats gouvernementaux canadiens](#)
- [Procédure de contestation et de règlement des différends](#)
- [Coordonnées](#)

Introduction

L'[Accord sur le commerce intérieur \(ACI\)](#) constitue la pièce maîtresse de l'ouverture des marchés publics au Québec et au Canada. Ses règles ont un effet libéralisant qui englobe les accords conclus précédemment par le Québec avec l'Ontario ([AQO](#)) et avec le Nouveau-Brunswick ([AQNB](#)) sauf pour ce qui est de quelques dispositions particulières. Un accord subséquent avec l'État de New York ([AQNY](#)) étend l'ouverture aux contrats de l'administration gouvernementale de cet État.

Les organisations assujetties

Les ministères et les organismes gouvernementaux sont assujettis à l'ACI, l'AQO, l'AQNB et à l'AQNY. Les réseaux de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux sont assujettis à l'ACI et à l'AQO. Ils sont également assujettis à l'AQNB pour les contrats de travaux de construction. Les municipalités et les organismes municipaux sont assujettis à l'ACI et à l'AQO.

La plupart des sociétés d'État ne sont pas assujetties aux accords. Des discussions sont actuellement en cours dans le cadre de l'ACI, pour assujettir selon des règles particulières les sociétés d'État dont les activités sont de nature commerciale ou industrielle, à l'exception de celles qui produisent, transmettent ou distribuent de l'électricité.

Les contrats couverts et les seuils

- [Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AQO, AQNB et AQNY](#) 

Ces tableaux décrivent les seuils d'appel d'offres public applicables, les territoires d'ouverture, les obligations à respecter ainsi que certaines particularités applicables selon l'accord en vigueur ou le domaine visé (contrats de biens, de services ou de travaux de construction).

Principes fondamentaux

Les accords de libéralisation des marchés publics sont tous fondés sur les quatre principes suivants

- **La non-discrimination**

Un fournisseur, un produit ou un service ne peut être exclu d'un marché en raison de son territoire d'origine, en autant que ce dernier est visé par un accord de libéralisation des marchés publics.

Dans le cas de l'AQNY, l'origine des produits et services, quelle qu'elle soit, ne peut pas être considérée

- **La transparence**

Les avis d'appels d'offres sont accessibles aux fournisseurs des territoires signataires. De plus, les méthodes d'adjudication des contrats sont établies clairement et les fournisseurs en sont informés à l'avance.

- **La réciprocité**

Les marchés publics assujettis à un accord sont identiques ou équivalents dans chacune des territoires signataires.

- **Le règlement des différends**

Une procédure non judiciaire de contestation est mise en place, assurant à tous les fournisseurs une possibilité égale de contester un processus ou une décision d'attribution de contrat. (Ce principe ne s'applique pas pour l'AQNY.)

Publication des appels d'offres publics

- **Ministères et organismes**

Les appels d'offres publics des ministères et des organismes publics du Québec assujettis aux accords sont publiés dans le système électronique d'appel d'offres [SEAO](#).

Dans le cas des sociétés d'État, il est possible qu'elles utilisent d'autres moyens pour publier leurs avis d'appel d'offres puisqu'elles ne sont pas soumises aux accords.

- **Secteurs parapublics**

Les avis d'appel d'offres concernant les contrats de biens et de services des entités parapublics du Québec assujettis aux accords doivent être publiés dans le système électronique [SEAO](#).

Pour les contrats de construction :

- de 100 000 \$ ou plus, l'AQO et l'AQNB prévoient l'utilisation d'un système électronique d'appel d'offres **SEAO** ou de quotidiens pour la publication des appels d'offres ;
- 250 000 \$ ou plus, les appels d'offres devraient, en vertu de l'ACI, être publiés dans le système électronique d'appel d'offres **SEAO**.

La législation ou la réglementation de chacun des secteurs parapublics prévoit parfois des modalités additionnelles de publication des appels d'offres.

Rapports statistiques sommaires sur les achats gouvernementaux canadiens

Procédure de contestation et de règlement des différends

Les accords canadiens spécifient une procédure formelle de contestation des processus ou décisions d'attribution de contrats et de règlements des différends. Les plaintes doivent être adressées par écrit et dans le respect des délais requis aux personnes concernées. (voir le [texte des accords](#)) L'accord avec l'État de New York ne prévoit pas de telles procédures.

Cependant, quel que soit l'accord, le fournisseur qui s'estime lésé lors de la passation d'un marché public dans un autre territoire visé par un accord doit tout d'abord chercher à régler son différend avec l'acheteur ou le donneur d'ouvrage concerné. Si, après avoir épuisé tous les recours raisonnables auprès de ce dernier, aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée et s'il s'estime toujours lésé, le fournisseur peut demander par écrit au service compétent du territoire où il est établi de tenter de régler le différend, selon la procédure de règlement des différends prévue par les accords.

Coordonnées du service compétent

Si vous avez des questions concernant les accords de libéralisation des marchés publics, veuillez contacter :

Secrétariat du Conseil du trésor

Direction des politiques de marchés publics

Service de la tarification et des accords sur les marchés publics

Édifice H

875, Grande Allée Est, section 3-B-3

Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : (418) 528-1060

Télécopieur : (418) 528-6877

Courriel : marches.publics@sct.gouv.qc.ca

La personne désignée au gouvernement du Québec pour s'occuper des différends entre les fournisseurs du Québec et les acheteurs ou les donneurs d'ouvrage des autres territoires est M. Marc Sarra-Bournet.

À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appels d'offres
pour les
acheteurs publics


Partenariats
public-privé


Normes ISO

Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AOO, AQNB et AQNY

Ces tableaux visent les ministères et les organismes publics, les municipalités et les organismes municipaux, le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux. Ils décrivent le seuil d'appel d'offres public applicable, les fournisseurs visés, les obligations à respecter, ainsi que certaines particularités applicables selon les accords de libéralisation des marchés publics en vigueur et selon le domaine visé (contrats de biens, de services ou de construction).

Tableaux synthèses des accords de libéralisation des marchés publics ACI, AOO, AQNB et AQNY (136 Ko)

ATTENTION : Vous devez posséder [Acrobat Reader](#)  de la compagnie Adobe pour lire et imprimer ce document.

 [Haut de la page](#)

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics

Ministères et organismes du gouvernement

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI, AQO, AQNB et AQNY¹

Domaine	Seuil ²	Ouverture	Obligations et particularités
Biens	≥ 25 000 \$	Fournisseurs du Canada ³ et de l'État de New York	<ul style="list-style-type: none"> • L'avis d'appel d'offres public doit être publié dans SÉ@O⁴. • Délai minimum de réception des offres : 15 jours. • Délai préconisé de publication des avis d'intention ou d'attribution : 7 jours. • L'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB⁵, à l'AQNY et au chapitre 5 de l'ACI⁶. • Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : <ul style="list-style-type: none"> – lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'État de New York; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQNY⁶; – lorsque ≥ 200 000 \$: ouverts en plus aux fournisseurs de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB, et à l'AQNY⁶. • Contrats de services de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : <ul style="list-style-type: none"> – lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'État de New York; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQNY⁶; – lorsque ≥ 200 000 \$: ouverts en plus aux fournisseurs de l'Ontario et, pour les services non professionnels, du Nouveau-Brunswick; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB, et à l'AQNY⁶. • Contrat de services professionnels de comptabilité : <ul style="list-style-type: none"> – lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'État de New York; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQNY⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$		

Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/minorg-accord.htm>

- NOTES : 1. ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur, AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, AQNB à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick et AQNY à l'Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York.
2. Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels une ouverture est requise par les accords de commerce. La réglementation régissant les ministères et les organismes du gouvernement fixe des seuils d'appel d'offres inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.
3. Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Les fournisseurs de ce territoire ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur public. De plus, l'origine des produits et des services n'est maintenant plus considérée lors de l'attribution d'un contrat, ce qui élimine la possibilité de recours à une marge préférentielle accordée aux produits canadiens.
4. Le logo **SÉ@O** désigne le système électronique d'appel d'offres officiel de l'Administration gouvernementale. Ce système est identifié sur le site www.marcan.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres des ministères et organismes sont publiés. L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.
5. L'AQNB ne s'applique pas dans le cas de contrats de déneigement de routes, de photographie aérienne verticale et de services de voyages et, par conséquent, il ne doit pas être mentionné, dans ces cas là.
6. Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics

Municipalités et organismes municipaux¹

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI et AQO²			
<i>Domaine</i>	<i>Seuil³</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Obligations et particularités</i>
Biens	≥ 100 000 \$	Fournisseurs du Canada⁴	<ul style="list-style-type: none"> ● L'avis d'appel d'offres public doit être publié : <ul style="list-style-type: none"> – pour les contrats de biens et services : dans SÉ@O⁵; – pour les contrats de construction : <ul style="list-style-type: none"> ● dans un système électronique d'appel d'offres⁵; ● la législation municipale exige, en outre, la publication dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ou, à défaut d'y être diffusé, qui est une publication spécialisée du domaine et vendue au Québec. ● Délai minimum de réception des offres : 15 jours. ● Contrats de biens et services ≥ 100 000 \$ et de construction ≥ 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. ● Contrats de construction ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO⁶. ● Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : <ul style="list-style-type: none"> – Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶. ● Contrats de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : <ul style="list-style-type: none"> – Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario. L'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$	Fournisseurs du Québec et de l'Ontario seulement	
	≥ 250 000 \$	Fournisseurs du Canada⁴	

Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, de comptables, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/accords-mamm.htm>

- NOTES :
1. Les accords s'appliquent également aux personnes morales ou entités appartenant à un ou plusieurs organismes parapublics ou contrôlés par ceux-ci.
 2. ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur et AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario.
 3. Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels une ouverture est requise par les accords de commerce. La législation municipale fixe des seuils d'appel d'offres inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.
 4. Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Le Yukon l'a signé mais n'a pas entériné l'annexe 502.4 relative au secteur parapublic. Les fournisseurs de ces territoires ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur parapublic.
 5. Le **SÉ@O** est le système électronique d'appel d'offres mis à la disposition des municipalités et des organismes municipaux par le gouvernement du Québec. Il est aussi identifié sur le site www.marcan.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres des municipalités et organismes municipaux du Québec sont publiés.

L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.
 6. Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics

Réseau de l'éducation¹

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI, AQO et AQNB²

Domaine	Seuil ³	Ouverture	Obligations et particularités
Biens	≥ 100 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	<ul style="list-style-type: none"> • L'avis d'appel d'offres public doit être publié : <ul style="list-style-type: none"> – pour les contrats de biens et services : dans SÉ@O⁵; – pour les contrats de construction : <ul style="list-style-type: none"> • si ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: <ul style="list-style-type: none"> - soit dans un quotidien de la Ville de Montréal ou de la Ville de Québec, dans un quotidien ou un hebdomadaire régional circulant dans la région où les travaux doivent être exécutés et dans au moins une publication spécialisée dans le domaine de la construction; - soit dans SÉ@O⁵. • si ≥ 250 000 \$: dans SÉ@O⁵. • Délai minimum de réception des offres : 15 jours. • Contrats de biens et services ≥ 100 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. • Contrats de construction ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'AQNB⁶. • Contrats de construction ≥ 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. • Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : <ul style="list-style-type: none"> – Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶. • Contrats de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : <ul style="list-style-type: none"> – Lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$	Fournisseurs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick seulement	
	≥ 250 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	

Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, de comptables, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/accords-meq.htm>

- NOTES : 1. Les accords s'appliquent également aux personnes morales ou entités appartenant à un ou plusieurs organismes parapublics ou contrôlés par ceux-ci.
2. ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur, AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, et AQNB à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick.
3. Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels un appel d'offres public est requis par les accords de commerce. La réglementation fixe des seuils inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.
4. Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Le Yukon l'a signé mais n'a pas entériné l'annexe 502.4 relative au secteur parapublic. Les fournisseurs de ces territoires ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur parapublic.
5. Le **SÉ@O** est le système électronique d'appel d'offres mis à la disposition du réseau de l'éducation par le gouvernement du Québec. Il est aussi identifié sur le site www.marcan.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres du réseau de l'éducation du Québec sont publiés. L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.
6. Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.

Synthèse des accords de libéralisation des marchés publics

Réseau de la santé et des services sociaux¹

Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement, il n'a pas de valeur officielle.

Accords applicables : ACI, AQO et AQNB²

Domaine	Seuil ³	Ouverture	Obligations et particularités
Biens	≥ 100 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	<ul style="list-style-type: none"> L'avis d'appel d'offres public doit être publié : <ul style="list-style-type: none"> pour les contrats de biens et services : dans SC@O⁵; pour les contrats de construction : <ul style="list-style-type: none"> en vertu de la réglementation, dans un quotidien des villes de Montréal et de Québec, dans un quotidien ou dans un hebdomadaire régional circulant dans la région où les travaux doivent être exécutés ainsi que dans au moins une publication spécialisée. et, si ≥ 250 000 \$: dans SC@O⁵. Délai minimum de réception des offres : 15 jours. Contrats de biens et services ≥ 100 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. Contrats de construction ≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$: l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO et à l'AQNB⁶. Contrats de construction ≥ 250 000 \$, l'avis doit préciser que les contrats sont assujettis à l'AQO, à l'AQNB et à l'annexe 502.4 de l'ACI⁶. Contrats de campagnes de publicité et de relations publiques et contrats de transport d'agrégats par les entreprises locales de camionnage dans les travaux de construction de routes : <ul style="list-style-type: none"> lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶. Contrats de santé et de services sociaux (autres que ceux régis par un droit d'exercice, lesquels ne sont pas couverts par les accords) : <ul style="list-style-type: none"> lorsque ≥ 100 000 \$: ouverts seulement aux fournisseurs du Québec et de l'Ontario; l'avis doit préciser que les marchés sont assujettis à l'AQO⁶.
Services	≥ 100 000 \$		
Construction	≥ 100 000 \$ et < 250 000 \$	Fournisseurs du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick seulement	
	≥ 250 000 \$	Fournisseurs du Canada ⁴	

Certains contrats sont exemptés, notamment ceux pour les services d'ingénieurs, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, de comptables, d'avocats et de notaires. Des exceptions à certaines règles applicables existent aussi. Pour plus d'information, consulter le texte des accords à l'adresse suivante : <http://www.tresor.gouv.qc.ca/marche/accords-msss.htm>

- NOTES :
- Les accords s'appliquent également aux personnes morales ou entités appartenant à un ou plusieurs organismes parapublics ou contrôlés par ceux-ci.
 - ACI fait référence à l'Accord sur le commerce intérieur, AQO à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, et AQNB à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick.
 - Les seuils indiqués sont ceux à partir desquels un appel d'offres public est requis par les accords de commerce. La réglementation fixe des seuils inférieurs pour certaines situations. Les montants sont en dollars canadiens.
 - Le Nunavut n'a pas signé l'ACI. Le Yukon l'a signé mais n'a pas entériné l'annexe 502.4 relative au secteur parapublic. Les fournisseurs de ces territoires ne sont, de ce fait, pas admissibles à présenter une offre lors des appels d'offres du secteur parapublic.
 - Le **SC@O** est le système électronique d'appel d'offres mis à la disposition du réseau de la santé et des services sociaux par le gouvernement du Québec. Il est aussi identifié sur le site www.marcan.net (guichet d'accès aux avis d'appel d'offres du secteur public canadien) comme étant le site sur lequel les appels d'offres du réseau de la santé et des services sociaux du Québec sont publiés. L'utilisation d'un seul site d'appel d'offres au Québec favorise l'accès aux marchés publics pour nos fournisseurs. Cette facilité d'accès procure une plus grande visibilité des avis d'appel d'offres et, conséquemment, une plus grande concurrence entre les fournisseurs. De ce fait, les possibilités de réaliser des économies ou d'obtenir des biens et des services de meilleure qualité sont accrues.
 - Doivent également apparaître dans l'avis d'appel d'offres : une brève description du marché envisagé, les conditions d'obtention et l'endroit où se procurer les documents d'appel d'offres, l'endroit où les offres doivent être envoyées, la date et l'heure de fermeture de l'appel d'offres et, dans le cas d'une ouverture publique des offres, la date, l'heure et le lieu de cette ouverture.



À propos du
Sous-secrétariat
aux marchés publics

Acheteurs

Fournisseurs

Pages vedettes

Faire affaire avec
les ministères
et organismes

Documents types
d'appel d'offres
pour les
acheteurs publics

Partenariats
public-privé

Normes ISO

Historique

Les accords relatifs au commerce interprovincial tirent leur origine de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'économie, qui a eu lieu en novembre 1987. À cette occasion, les premiers ministres ont affirmé leur volonté de réduire ou d'éliminer les obstacles au commerce interprovincial en s'attaquant en premier lieu aux pratiques gouvernementales. Dans cette optique, ils ont créé le Comité des ministres responsables du commerce intérieur dont les travaux ont conduit à la signature, le 21 novembre 1991, de l'Accord intergouvernemental sur les marchés du secteur public. Cet accord a depuis été remplacé, lors de sa signature le 1^{er} juillet 1994, par l'[Accord sur le commerce intérieur \(ACI\)](#).

Des protocoles de modification de l'Accord sur le commerce intérieur ont été adoptés par les ministres du commerce intérieur le 29 novembre 1995, le 20 février 1998, le 17 avril 1999 et le 28 février 2001. Le troisième protocole introduit l'annexe 502.4 qui assujettit, à compter du 1^{er} juillet 1999, les municipalités, les organismes municipaux, les conseils et les commissions scolaires, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur, de services de santé ou de services sociaux financés par l'État.

Parallèlement aux négociations multilatérales de l'ACI, le Québec a entrepris durant la même période des discussions de nature bilatérale, en réponse à certaines préoccupations exprimées par le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Ces pourparlers ont mené à la conclusion, le 3 novembre 1993, de l'[Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick](#), lequel a subi son unique amendement le 30 mars 1994.

Ces discussions ont aussi mené à la conclusion, le 24 décembre 1993, d'une *Entente sur les achats gouvernementaux et la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction avec l'Ontario*. Cette entente était en bonne partie remplacée, le 3 mai 1994, par l'[Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario](#). Celui-ci assujettissait, à compter du 1^{er} septembre 1994, à partir de seuils convenus, les contrats d'approvisionnement, de services et de construction des ministères et des organismes publics et, à compter du 30 juin 1995, les contrats de construction des municipalités, des organismes municipaux et des établissements des grands réseaux parapublics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Bien que ces accords aient réduit sensiblement les obstacles au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre, les discussions entre l'Ontario et le Québec se sont poursuivies. Elles ont abouti, le 30 mai 1996, à l'[annexe E](#) de l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et de l'Ontario, qui assujettissait, à compter du 1^{er} mai 1997, également selon certains seuils, les contrats d'approvisionnement (biens) et de services des municipalités, des organismes municipaux et des établissements des grands réseaux parapublics de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Enfin, l'[annexe E](#), signée le 16 décembre 1996, portait sur l'acquisition d'autobus par les municipalités pour la période du 16 décembre 1996 au 31 décembre 1997. L'acquisition d'autobus par les municipalités se fait maintenant selon les dispositions de l'annexe E.

Les négociations ont abouti aussi, le 6 décembre 1996, à une nouvelle entente sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance de la qualification professionnelle des

compétences et des expériences de travail dans l'industrie de la construction.

Notons que des différends sont survenus en 1999 et en 2002 sur cette dernière question. L'une des conséquences de ces différends a été la fermeture des marchés publics de construction de l'Ontario aux entrepreneurs et aux fournisseurs du Québec. Le différend de 1999 a été réglé par la signature d'une entente bilatérale provisoire en novembre 1999. En ce qui concerne le différend de 2002, des négociations se poursuivent toujours pour trouver une solution.

Enfin, plus récemment le 12 novembre 2001, un quatrième accord, celui-ci avec l'État de New York, est venu ouvrir mutuellement les marchés publics du Québec et de cet état des États-Unis à leurs fournisseurs respectifs. L'Accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York tire son origine de la rencontre officielle tenue à Albany le 4 juin 1996 entre le Premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard, et le Gouverneur de l'État de New York, monsieur George E. Pataki, au cours de laquelle ils ont convenu de créer un comité conjoint pour tenter d'élaborer un projet d'entente bilatérale d'ouverture des marchés publics du Québec et de l'État de New York s'inspirant de l'Accord Québec-Ontario. Ce comité conjoint, mis en place au cours de l'été 1996, s'est réuni plusieurs fois en 1997 et au début de 1998, mais cette première tentative n'a pas donné de résultat.

En octobre 2000, à la suite de l'adoption par l'État de New York d'une législation permettant d'étendre aux juridictions étrangères la notion de « juridictions usant de discrimination » à l'égard des entreprises de cet état, le Commissaire au développement économique de l'État de New York inscrivait le Québec et l'Ontario sur cette liste. La conséquence de cette décision était de fermer l'accès des marchés publics de l'état en question aux entreprises dont la principale place d'affaires était située au Québec ou en Ontario.

Depuis l'automne 2000, différentes actions ont été entreprises par le Québec pour évaluer et faire évoluer la situation. Après la rencontre du 18 avril 2001 entre le Premier ministre du Québec, monsieur Bernard Landry, et le Gouverneur de l'État de New York, monsieur George E. Pataki, les discussions se sont engagées entre les représentants des deux gouvernements.

Une entente a finalement été conclue par échange de lettres le 30 octobre 2001. Elle a été appliquée dès le 12 novembre 2001 par le Québec et le 16 novembre par l'État de New York. Une annonce officielle a été faite le 29 novembre 2001 lors de la rencontre de messieurs Landry et Pataki.

Pour plus d'information concernant les accords de libéralisation des marchés publics, veuillez contacter le Sous-secrétariat aux marchés publics du Secrétariat du Conseil du trésor, à l'adresse suivante :

Édifice H
875, Grande Allée Est, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5R8
Tél. : (418) 528-1060
Télec. : (418) 528-6877
Courriel : marches.publics@sct.gouv.qc.ca


Si vous désirez en savoir davantage sur les accords concernant la mobilité interprovinciale de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario, veuillez contacter :

Monsieur Luc St-Cyr
Directeur
Direction de la qualification professionnelle
Commission de la construction du Québec
3530, rue Jean-Talon Ouest

Montréal (Québec) H3R 2G3
Tél. : (514) 341-7740, poste 6369
Télec. : (514) 341-0719
Courriel : luc.st-cyr@ccq.org

[▲ Haut de la page](#)

[[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Contactez-nous !](#) | [Aide](#) | [Documentation](#) | [Recherche](#)] [[Emplois au gouvernement : réguliers et occasionnels](#)] [[GIREs](#)]
[[Ministre](#) | [Secrétariat](#) | [Budget de dépenses](#) | [Ressources humaines](#) | [Inforoute gouvernementale](#) | [Marchés publics](#) | [Services gouvernementaux](#)]

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)